

François Monin, Directeur d'Agrijura

Rappel des bonnes pratiques, des supports mis à disposition par les organisations professionnelles, mais aussi des responsabilités des agriculteurs possiblement engagés et conclusion

« En Suisse, près de 20 000 km de chemins de randonnée passent par des prairies et des pâturages. « En cas de dommage causé par un animal, la personne qui le détient est responsable, si elle ne peut prouver qu'elle l'a gardé et surveillé avec toute l'attention commandée par les circonstances ou que sa diligence n'eût pas empêché le dommage de se produire » (CO, art. 56 al. 1). Cela signifie que les propriétaires de bovins doivent procéder à une analyse des risques en planifiant et en mettant en œuvre des mesures appropriées dès qu'un sentier pédestre traverse leurs pâturages. »

- Tour de la problématique par les préopinants
- Problème en augmentation, renforcé par la thématique des grands prédateurs (effarouchement et bergers des Pyrénées)
- Vaches mères également en augmentation aux Franches-Montagnes, malgré la tête de Moine qui maintient une économie laitière forte
- Nécessité de communiquer et sensibiliser au sortir de 3 années marquées par le COVID (forte affluence) et une année 2022 avec des accidents dramatiques
- Parfois non évitables, de notre devoir de rappel les bonnes pratiques
- Remercie au nom des organisations la bonne couverture médiatique, car l'évitement de certains accidents se fera par l'information au large publique

Les bonnes pratiques :

- Restez à distance des bovins
- Ne jamais toucher les veaux
- Tenir les chiens en laisse (*sujet qui fait le plus discuter*)

Supports :

- Matériel informatif de sensibilisation de Vaches mères suisses (panneaux verts), bien connus dans la région. Mais pas suffisants ! Discussion et coordination des faitières : SPAA, Vaches mère suisse, Suisse Rando, Union Suisse des Paysans, Suisse mobile, BPA
- Sentiers et panneaux didactiques

Flyer : « Les vaches allaitantes protègent leurs veaux » // Guide et check-list de prévention des accidents : « Bovins dans les zones de pâturages et de randonnée » // Guide pratique : « Passages de clôture pour randonneurs et vététistes » // Aide-mémoire : « Fermeture et déviation des chemins de randonnée pédestre et des itinéraires de VTT »

Conclusion :

Nous vous remercions pour la participation à cette conférence. Nous restons toutes et tous à votre disposition pour répondre à vos questions. Comme vous l'aurez compris, il n'y a pas de recettes miracles. Il est cependant de notre devoir de sensibiliser afin d'éviter tout conflit potentiel. Chaque accident est un accident de trop pour les personnes impliquées, pour l'agriculture, mais aussi pour toute la région touristique. Ces dernières années, nombre de supports d'information furent développés en ligne notamment, restant cependant statique et destiné à celles et ceux qui sont conscients du risque. Par des mesures de communication, des idées innovantes (discussion avec les transports publics), par une coordination entre acteurs et finalement par un relais au travers de vous, médias, nous cherchons à diffuser le savoir, les bons gestes et les comportements à adopter afin de minimiser les risques.